

A-2022-144

**DÉCISION D'OPPOSITION
À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
PRONONCÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DÉCLARATION	
Déposée le 20/07/2022	
Par :	Madame BARRE Marine
Demeurant :	129, Rue du Général Leclerc 78420 Carrières-sur-Seine
Représenté par :	
Pour :	Démolition d'une annexe.
Sur un terrain sis :	129, Rue du Général Leclerc 78420 Carrières-sur-Seine
Cadastré :	BB 128

Référence dossier
N° DP 78124 22 G0108
Date d'affichage de l'avis de dépôt :

Destination : habitation



MONSIEUR LE MAIRE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, et R421-1 et suivants ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 10/02/2014 et modifié le 12/04/2021 ;
Vu la déclaration préalable référencée ci-dessus ;
Vu l'article R 421-27 du même code qui dispose que « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou une partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir » ;
Considérant que le projet décrit dans la déclaration préalable consiste à démolir dans sa totalité, dalle comprise, un bâtiment annexe ;
Considérant donc que le projet n'est pas soumis à déclaration préalable, mais à permis de démolir ;
Considérant ainsi l'impossibilité d'instruire le projet sous le régime de la déclaration préalable ;

ARRÊTE,

Article unique : Il est fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable.

Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Un extrait du présent arrêté sera, en outre, publié par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification et pendant une durée de deux mois.



A Carrières-sur-Seine, le 4 AOUT 2022

Pour le Maire empêché,
Le Maire-adjoint délégué aux Finances,

Alain THIÉMONGE